

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 13 JUIN 2016**

Présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER MANOHA Olivier, THOUE Caroline, BESSET Pierre-Yves, BONOT Bernard, ENGELMANN Christophe, MARGNAT Flavien, MARTIN Mickaël

Absents excusés : MARCOUX Jean-François pouvoir à SOULHIARD Marie-Christine  
ALFIERI Françoise pouvoir à THOUE Caroline  
SCEVOLA Damien pouvoir à BESSET Pierre-Yves

Approbation du dernier PV à l'unanimité.

**RACCORDEMENT POSTAL :**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis proposé par la poste, pour l'accompagnement dans la communication des adresses et l'enregistrement au fichier national, d'un montant de 1006.84 € HT.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE - VALIDATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION :** (délibération 2016/10)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet de schéma de mutualisation comprenant les pistes de mutualisation suivantes :**
  - **Le Système d'Information géographique**
  - **Le matériel communautaire**
  - **Les formations groupées**
  - **L'informatique**
  - **L'achat mutualisé**
  
- **AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision**

**PROPOSITION DE VENTE A LA COMMUNE D'UN BATIMENT SITUE AUX BARGES** (délibération 2016/11)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à de nombreux échanges avec Monsieur BERT (héritier de M. CECILLON) concernant la vente éventuelle au profit de la commune, d'un bâtiment situé aux Barges parcelle A 317, Monsieur BERT fait une dernière offre au prix de 1 000 €.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, ce projet d'acquisition en vue d'une démolition pour la création de places de parking, reste un projet structurant pour la commune.

A la majorité (abstentions de Mmes ALFIERI et THOUE, MM MARGNAT et BONOT) le Conseil Municipal :

- **VALIDE l'achat de ce bâtiment situé sur la parcelle A 317 au prix de 1 000.00 €**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents se rapportant à cette acquisition**
- **PRECISE que le frais de notaire seront à charge de la commune**

**PROPOSITION D'ACCEPTATION D'UN BIEN SANS MAITRE** (délibération 2016/12)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de Maître SCHLAGBAUER Notaire à Sarras proposant à la commune de devenir propriétaire de la parcelle A 707 située sur notre commune.

S'agissant d'un bien dont le propriétaire, Mme PINCHENET, décédée depuis plus de 30 ans sans héritier connu, cette parcelle est classée désormais « bien sans maître » et la commune peut demander à en devenir propriétaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DEMANDE à ce que la parcelle A 707 devienne propriété de la commune**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ladite décision**

**PROPOSITION D'ARRETE MUNICIPAL POUR DEPOTS SAUVAGES :**

Madame le Maire propose de prendre un arrêté municipal pour sanctionner les dépôts sauvages sur la commune.

A la majorité, (1 contre M. MARGNAT ; 1 abstention M. BONOT) le Conseil Municipal valide la proposition de Madame le Maire.

## **ETUDE DE DEVIS :**

Sont validés les devis suivants :

### **A l'unanimité :**

- devis SEUX Serge pour divers travaux d'entretien peinture pour un montant HT de 640 €
- devis GRENOT pour remplacement de lanterne ballon fluorescent et divers travaux d'éclairage public pour un montant HT de 2 952.90 €

### **A la majorité (1 contre M. BONOT) :**

- devis GARNIER TP pour collecte des eaux pluviales à l'acot pour un montant HT de 11 617.70 €

## **SYNDICAT MIXTE ARDECHE ET DANSE**

### **RENOUVELLEMENT CONVENTION POUR ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

(délibération 2016/13)

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le renouvellement de la convention signée avec le Syndicat Mixte Ardèche et Danse pour l'année scolaire 2016/2017 pour un coût à la charge de la commune de 844.20 €.

—

## **DIVERS :**

Le CCAS de St Désirat propose à l'ensemble des communes voisines de mettre en place en 2016 des conférences et ateliers sur la nutrition.

La prise en charge financière de ces interventions se fera à tour de rôle pour un montant de 140 € par session.

Accord du Conseil Municipal à la majorité (abstentions de MM BESSET et BONOT)